



**VOUS VOUS APPRETEZ A VISUALISER
UN EXTRAIT DE DOCUMENT NETPME**

AVERTISSEMENT :

Cette page constitue un extrait de document commercialisé par NetPME. Il vous est communiqué afin de vous aider à visualiser son contenu. Cet extrait ne peut être utilisé seul, à l'exclusion du reste du document.

Notre kit de bulletins de paie est fiable et prêt à l'emploi. Le kit comporte à la fois le modèle de bulletin de paie cadre et le modèle non cadre ainsi que les notices explicatives s'y rapportant. Il fonctionne tout simplement avec Microsoft Excel (pas de logiciel à installer). Cet outil a été élaboré par Stéphane Brun, Expert-comptable sélectionné par NetPME. Deux guides d'utilisation complets (l'un pour les cadres, l'autre pour les non cadres) rédigés par l'auteur accompagnent le kit (informations réglementaires, modalités de mise à jour des taux de cotisation, etc....).

Nos modèles sont destinés à établir des bulletins de salaire sur les 12 mois d'une année en remplissant au préalable pour le premier mois quelques informations relatives au salarié et à l'entreprise.

Nos modèles tiennent compte des règles relatives aux mentions obligatoires pour un salarié Cadre d'une part et non cadre d'autre part. Les taux de cotisations sont à jour au moment du téléchargement, il vous appartiendra de maintenir à jour ces taux par la suite (taux à jour disponibles en permanence sur le site www.netpme.fr).

Voici un aperçu du modèle cadre ainsi qu'un aperçu du guide d'accompagnement inclus dans le kit.

Désignation	Base	Taux	Montant
Heures ou taux normal			0,00
Primes			0,00
Avantages en nature			0,00
- Absence congés payés			0,00
+ Indemnités congés payés			0,00
TOTAL REMUNERATION BRUTE (A)			0,00

Désignation	Base	Charges salariales Taux	Montant	Charges patronales Taux	Montant
Maladie	Salaires total	0,75%	0,00	13,10%	0,00
Vieillesse plafonnée	de 0 à 1 Plafond S.S.	0,10%	0,00	1,60%	0,00
Vieillesse déplafonnée	Salaires total	6,65%	0,00	8,30%	0,00
Allocations familiales	Salaires total	-	-	5,40%	0,00
Accident du travail	Salaires total	-	-	variable	0,00
FNAL - Plafonné (sur traitement)	de 0 à 1 Plafond S.S.	-	-	0,10%	0,00
FNAL - Déplafonné (traitement de titulaire et plus)		-	-	0,40%	0,00
Versement transport (employeur - titulaire et plus)		-	-	variable	0,00
Contribution solidarité d'autonomie		-	-	0,30%	0,00
ASSEDIC Ass. Chom. tranche A		0,00	4%	0,00	
ASSEDIC Ass. Chom. tranche B		0,00	4%	0,00	
Association Garantie Salaire (FNGS)		-	0,40%	0,00	
Retraite ARRCO Cadre tranche A		0,00	4,50%	0,00	
AGFF Tranche A cadre		0,00	1,20%	0,00	
Retraite AGIRC & GMP tranche B		0,00	12,60%	0,00	
AGFF Tranche B cadre		0,00	1,50%	0,00	
Retraite AGIRC tranche C		0,00	variable	0,00	
CET (Contribu Except. et temporaire Agric)		0,00	0,22%	0,00	
APEC (Agric)		0,00	0,036%	0,00	
Prévoyance (Assurance décès) Cadre TA		-	1,50%	0,00	
Taxe sur cotis. patronales de prévoyance		-	8,00%	0,00	
CSG déductible		0,00	-	-	
TOTAL CHARGES SALARIALES (B)			0,00 		0,00
CSG non déductible		0,00	-	-	
CRDS	97% du salaire brut	0,50%	0,00	-	
Participation effort construction (le montant de 28 salariés)	Salaires total	-	-	0,45%	0,00
Taxe d'apprentissage	Salaires total	-	-	0,50%	0,00
Contrib. Add. Apprentissage	Salaires total	-	-	0,18%	0,00
Formation professionnelle	Salaires total	-	-	variable	0,00
TOTAL RETENUES (C)			0,00 		0,00
NET IMPOSABLE (D) = (A) - (B)			0,00 		0,00
Divers : Tickets Restaurant			0,00		
Divers : Frais de transport			0,00		
Divers : Remboursement de frais professionnels			0,00		
NET A PAYER I = (A) - (C) + Divers			0,00 		0,00
CUMUL CHARGES PATRONALES :	0,00			Mode de règlement :	
CUMUL BRUT :	0,00			Date de paiement :	
CUMUL IMPOSABLE :	0,00				

Guide d'accompagnement Cadre ...extrait

« 1 – LE MODELE DE BULLETIN DE PAIE

1.1. Les zones du bulletin de paie

Le modèle de bulletin est décomposé en plusieurs zones :

- zone relatives aux informations sur l'entreprise
- zone relatives aux informations sur le salarié
- zone relative aux congés payés et à la rémunération du mois
- zones relative aux cotisations salariales et patronales, qui se décomposent en :
 - ✓ Sécurité sociale (Urssaf)
 - ✓ Sécurité sociale (Urssaf) compléments
 - ✓ Assurance chômage
 - ✓ Retraite complémentaire & prévoyance cadre
 - ✓ CSG/CRDS
 - ✓ Autres retenues
- zone relative aux calculs des cumuls

1.2. Les modalités d'utilisation

Un modèle de bulletin de salaire est fourni sous un format Excel. Il y a lieu de le compléter pour le premier mois donné.

Le 1^{er} mois de l'année, il est nécessaire de compléter les parties relatives :

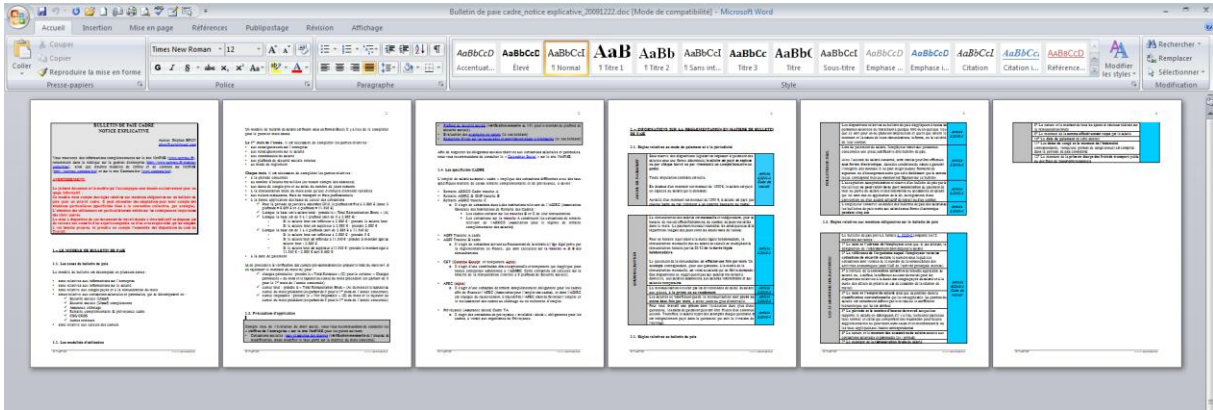
- aux renseignements sur l'entreprise
- aux renseignements sur le salarié
- aux coordonnées du salarié
- aux plafonds de sécurité sociale retenus
- au mode de règlement

Chaque mois, il est nécessaire de compléter les parties relatives :

- à la période concernée
- au nombre d'heures travaillées (en tenant compte des absences)
- aux dates de congés pris et au solde du nombre de jours restants
- à la rémunération brute du mois ainsi qu'aux éventuels éléments variables
- aux tickets restaurants, frais de transport et frais professionnels
- à la bonne application des bases de calcul des cotisations
 - ✓ Pour la période de janvier à décembre 2010, le plafond est fixé à 2.885 € (donc 3 plafonds = 8.655 € et 4 plafonds = 11.540 €)
 - ✓ Lorsque la base est le salaire total : prendre le « Total Rémunération Brute » (A)
 - ✓ Lorsque la base est de 0 à 1 plafond (soit de 0 à 2.885 €) :
 - Si le salaire brut est inférieur à 2.885 € : prendre le salaire brut
 - Si le salaire brut est supérieur à 2.885 € : prendre 2.885 €
 - ✓ Lorsque la base est de 1 à 4 plafonds (soit de 2.885 € à 11.540 €):
 - Si le salaire brut est inférieur à 2.885 € : prendre 0 €

Si le salaire brut est inférieur à 11.540 € : ... »

Le guide d'accompagnement cadre comporte 6 pages au format Microsoft Word.



Voici un aperçu du modèle non cadre ainsi qu'un aperçu du guide d'accompagnement inclus dans le kit.

B68		=G61+Juin!B68						
	A	B	C	D	E	F	G	H
1	BULLETIN DE PAIE (NON-CADRE)							
2	PERIODE : du jj/mm/aa au jj/mm/aa							
3	Nom et prénom du salarié :							
4	N° sécurité sociale :							
5	Employment :							
6	Niveau ou le coefficient hiérarchique :							
7	Date d'entrée :							
8	Convention collective applicable :							
9	Nom et adresse de l'employeur :							
10	Etablissement :							
11	Code NAF :							
12	N° organisme sécurité sociale :							
13	N° organisme sécurité sociale :							
14	Nom et prénom du salarié :							
15	Adresse du salarié :							
16	Désignation							
17	Base							
18	Taux							
19	Montant							
20	Heures au taux normal							
21	Heures supplémentaires							
22	Primes							
23	Avantages en nature							
24	- Absence congés payés							
25	+ Indemnités congés payés							
26	TOTAL REMUNERATION BRUTE (A)							
27	Désignation							
28	Base							
29	Charges salariales							
30	Taux							
31	Montant							
32	Charges patronales							
33	Taux							
34	Montant							
35	Maladie							
36	Vieillesse plafonnée							
37	Vieillesse déplafonnée							
38	Allocations familiales							
39	Accident du travail							
40	FNAL plafonné (sauf primes)							
41	FNAL déplafonné (sauf primes et cotisations)							
42	Versement transport (sauf primes et cotisations)							
43	Contribution solidarité d'autonomie							
44	ASSEDIC Ass. Chom. tranche A							
45	ASSEDIC Ass. Chom. tranche B							
46	Association Garantie Salaire (FNGS)							
47	Retraite ARRCO non-cadre tranche 1							
48	Retraite ARRCO non-cadre tranche 2							
49	AGFF Tranche A non-cadre							
50	AGFF Tranche B non-cadre							
51	Taxe sur cotis. patronales de prévoyance							
52	CSG déductible							
53	- Allègement cotisations patronales Loi Fillon							
54	TOTAL CHARGES SALARIALES (B)							
55	CSG non déductible							
56	CRDS							
57	Participation effort construction (sauf primes et cotisations)							
58	Taxe d'apprentissage							
59	Contrib. Add. Apprentissage							
60	Formation professionnelle							
61	TOTAL RETENUES (C)							
62	NET IMPOSABLE (D) = (A) - (B)							
63	Divers : Tickets Restaurant							
64	Divers : Frais de transport							
65	Divers : Remboursement de frais professionnels							
66	NET A PAYER I = (A) - (C) + Divers							
67	CUMUL CHARGES PATRONALES :							
68	CUMUL BRUT :							
69	CUMUL IMPOSABLE :							
70	Mode de règlement :							
71	Date de paiement :							
72	Compteurs individuels :							
73	Dates (du jj/mm/aa au jj/mm/aa)							
74	Congés							
75	RTT							
76	DIF							
77	Acquis							
78	Pris							
79	Restants							
80	CONSERVER CE BULLETIN DE PAIE SANS LIMITATION DE DUREE							
81								
82								
83								
84								
85								
86								

Guide d'accompagnement non cadre ...extrait

...

1.4. Les spécificités NON CADRE

Retraite complémentaire et de prévoyance

L'emploi de salarié au statut « Non cadre » implique des cotisations avec des taux spécifiques en matière de caisse de retraite complémentaire et de prévoyance, à savoir :

- Retraite ARRCO non-cadre tranche 1
- Retraite ARRCO non-cadre tranche 2
 - Il s'agit de cotisations dues à l'ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés)
- AGFF Tranche A non-cadre
- AGFF Tranche B non-cadre
 - Il s'agit de cotisations servant au financement de la retraite à l'âge légal prévu par la réglementation en France, qui sont calculées sur la tranche A & B des rémunérations.

Réduction des cotisations patronales dite Fillon

Le montant de la réduction de cotisations patronales pour les faibles salaires, dite réduction Fillon, est déterminé mensuellement au titre de chaque salarié en multipliant la rémunération mensuelle brute par un coefficient.

Les modifications apportées par la loi TEPA du 21 août 2007 concernent la formule de calcul permettant de déterminer ce coefficient.

Cette nouvelle formule de calcul varie en fonction de l'effectif de l'entreprise : ... »

Le guide d'accompagnement non cadre comporte au total 6 pages au format Microsoft Word.

